



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 42951

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème du financement des postes d'auxiliaires de vie destinés à favoriser l'autonomie des personnes handicapées vivant à domicile. M. le Premier ministre s'est récemment engagé devant le Conseil national consultatif des personnes handicapées à financer plus de 3 000 postes supplémentaires pour répondre aux carences du secteur. A cet effet, il souhaite évoquer la situation dans laquelle se trouvent les associations loi 1901 employeurs : le montant alloué par poste d'auxiliaire de vie est figé à 5 800 francs depuis 1983 ; par ailleurs, les postes d'encadrement indispensables au suivi de la qualité des prestations et à l'organisation matérielle de leur continuité sont à ce jour intégralement à la charge des associations, comme c'est le cas pour l'association des Paralysés de France. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures qu'elle compte prendre pour assainir cette situation financière de plus en plus délicate pour les associations gestionnaires médico-sociales concernées.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42951

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1406